



Recueil des Interventions à la
TABLE RONDE
des Libres penseurs,
des Syndicalistes
et des militants associatifs



EN DEFENSE DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

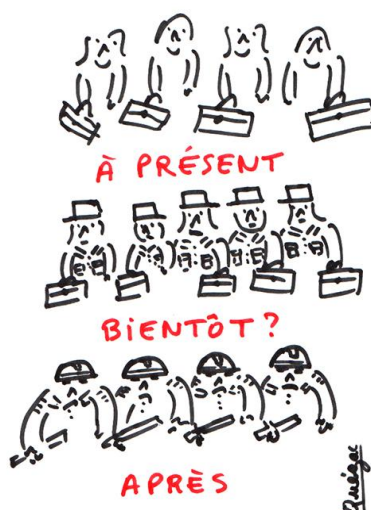
- Les pseudo-réformes en cours, le choc des savoirs et les évaluations, etc.
- Les effets de la carte scolaire 2024 et le budget 2025 en préparation
 - L'uniforme, le Snu et l'embrigadement des jeunes
 - L'égalité et le sécuritaire
- Le financement de l'enseignement privé, ségrégation et loi Debré

....



LE SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 15 h

Palais des Congrès
73 rue Toufaire
17300 - ROCHEFORT



libre.pensee17@gmail.com



En guise d'introduction

Certes l'accouchement est douloureux concernant les nouveaux ministres liés à l'école, qu'il s'agisse de l'Éducation nationale (Anne Genetet), de l'enseignement professionnel (Alexandre Portier), de l'Université (Patrick Hetzel), du ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative (Gil Averous) ou du secrétaire d'État à la citoyenneté ou à la laïcité (Othman Nasrou), sous l'égide du ministre de l'Intérieur (Bruno Retailleau) et du premier ministre Michel Barnier, tous défenseurs de l'école privée et otages du Rassemblement National. Mais faut-il s'étonner ? Cela rend à notre avis encore plus urgent la défense de l'école publique

Mais avant de commencer cette soirée, nous voudrions adresser nos remerciements à notre ami Jean Luc Del Campo et à l'association Attac de Rochefort pour l'aide apportée à la tenue de cette réunion et à Sud Ouest pour l'info parue le 11/10

Interviennent des syndicalistes et des militants associatifs :

- **Iris Henry**, syndicaliste SNLC-FO, qui intervient sur les Pseudo-réformes en cours, « choc des savoirs », les évaluations
- **Pascal Gandemer**, syndicaliste FSU, sur les effets de la carte scolaire 2024 et le budget 2025 en préparation
- **Julien Danton**, syndicaliste CGT Educ pour une école émancipatrice
- **Raymond Jousmet**, syndicaliste Émancipation, sur l'offensive militariste sur l'école
- **Claude Biardeau**, libre penseur, sur le financement de l'enseignement privé, la ségrégation et le plan de sortie de la loi Debré proposé par la FNLP au collectif national « *Pour l'école publique laïque* »

Au cours de la discussion, bien entendu d'autres sujets liés à la défense de l'école ont été abordés, notamment le témoignage d'un étudiant sur son expérience du SNU

En annexe, deux documents :

- le tract unitaire diffusé devant le lycée Veiljeux le mardi 15 octobre contre la tenue de forum des armées au sein du lycée
- Le communiqué national du collectif « Pour l'école publique laïque »



Pseudo-réformes en cours, « choc des savoirs », évaluations

Les pseudo-réformes en cours ne sont pas littéralement des réformes, puisqu'elles n'améliorent pas les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. On les appelle aussi « contre-réformes pour les mêmes raisons. Les personnels de l'éducation nationale ne sont pas les seuls à les subir. Comme tous les fonctionnaires, ils ont subi pendant près de dix ans le gel de la valeur du point d'indice, et les maigres augmentations de ces dernières années ne couvrent en rien l'inflation. Le pouvoir d'achat des enseignants baisse (-28 % depuis 2000)⁰, et les ministres font mine de s'étonner des difficultés de recrutement et du nombre grandissant de démissions. Pour revenir aux contre réforme, sous couvert de pseudo amélioration des apprentissages ou modernisation de l'enseignement, elles ont pour seul but de faire des économies sur le dos des personnels et des élèves, et pour point commun la casse des statuts, moins d'enseignement disciplinaire, moins de liberté pédagogique. Je vais parler de la réforme du lycée, du choc des savoirs, de l'acte II de l'école inclusive, des évaluations.

Casse des diplômes nationaux, parcoursup, lycée professionnel

Jusqu'en 2017, les bacheliers bénéficiaient d'un droit : celui de s'inscrire dans l'université de leur choix pour y faire leurs études. Ce droit a été perdu au profit de parcoursup, une machine à sélectionner les étudiants. Pourquoi ? A partir de 2017 allaient arriver à l'université tous les enfants nés autour de 2000, une génération plus nombreuse. Plutôt que de créer des places et des postes à l'université, le gouvernement a préféré poursuivre la casse de l'université et son autonomie, et mettre les étudiants en concurrence. Cela s'est accompagné de la fin du baccalauréat comme diplôme national : avant, toutes les disciplines avaient une épreuve nationale, terminale et anonyme. Maintenant, c'est seulement le cas pour trois disciplines : la philosophie et deux spécialités choisies par le candidat. Toutes les autres disciplines sont évaluées au contrôle continu. Cela signifie qu'à chaque fois que je fais faire un test de vocabulaire, un exposé, je mets une note du bac. Cela transforme très négativement la relation d'apprentissage prof-élève, et le prof devient une machine à mettre des bonnes notes pour le bac. Cette casse du bac par le contrôle continu signifie aussi que le baccalauréat obtenu à Jonzac n'a pas la même valeur que celui obtenu à La Rochelle, ou que les deux n'ont plus de valeur. Alors, pourquoi un titulaire du bac pourrait-il continuer à prétendre à un salaire plancher fixé dans par les conventions collectives ? Cette destruction des diplômes nationaux remet aussi en cause les concours de la fonction publique, auxquels on accède grâce aux diplômes.

Le temps passe vite mais je voudrais aussi parler du lycée professionnel, que l'on oublie souvent car ses élèves et leurs familles font moins de bruit que les autres. 30 % des lycéens sont pourtant des élèves du lycée professionnel. Celui-ci subit une casse méticuleuse avec des réformes chaque année. La dernière, celle de la terminale bac pro, demande aux élèves de choisir en mai comment ils vont finir leur année scolaire : suivre des cours pour poursuivre leurs études dans le supérieur, ou bien faire un nouveau stage en entreprise. Ces stages étant à présent rémunérés, leur choix sera vite fait !

« Choc des savoirs »

Le « choc des savoirs » est un ensemble de mesure que le ministre Atal a imposé l'an dernier, en soulevant une large opposition. Sa mesure phare, c'est l'instauration de groupes de niveaux en maths et en français dans les classes de 6^e et de 5^e. Cette mesure s'applique de manière très variée d'un collège à l'autre à la rentrée 2024. On connaît même un collège où elle ne s'applique pas. Cela dépend de la volonté du chef d'établissement et du niveau de résistance des collègues et des parents d'élèves. Peut-on encore parler d'éducation nationale si chaque collège fonctionne différemment. L'institution de ces groupes a des conséquences négatives sur les emplois du temps de tous les collègues, et est une nouvelle casse de groupe classe. Après la casse du groupe classe en première et en terminale avec la réforme Blanquer, c'est aux 6^e et aux 5^e que le ministère s'attaque. C'est une dégradation des conditions de travail pour les enseignants, qui n'ont plus affaire à une classe, avec une équipe pédagogique identifiée et un professeur principal qui connaît tous les élèves, et pour les élèves, qui souffrent de la situation.

Acte II de l'école inclusive

Une autre contre-réforme qui s'applique dans l'éducation nationale, c'est l'acte II de l'école inclusive. L'école inclusive, c'est le beau projet que l'école puisse accueillir tous les élèves. Ce n'est malheureusement pas possible : certains élèves ont besoin de soins, ou d'enseignements très adaptés. C'est pour cela qu'existent les instituts spécialisés. Mais la scolarisation en institut spécialisé coûte cher : 48 000€ par an, contre 18 000€ en milieu ordinaire. Les gouvernements successifs s'attaquent donc aux instituts spécialisés pour faire des

économies. Actuellement, 24 000 élèves sont sur liste d'attente pour avoir une place en institut spécialisé. Ils sont scolarisés à l'école publique, parfois avec l'aide d'un ou une AESH (Accompagnement d'Élèves en Situation de Handicap). Les AESH ne sont pas fonctionnaires, subissent des temps partiels imposés, sont sous-payés, font souvent 24h par semaine pour environ 800€ par mois. Leur aide est « mutualisée » : c'est à dire qu'elles soutiennent plusieurs élèves, quelques heures par semaine seulement, ou plusieurs élèves dans la même classe.

Évaluations

J'avais aussi pour tâche de vous parler de l'évaluation. D'abord imposée dans deux ou trois niveaux de la scolarité du primaire, du collège et du lycée, l'évaluation vient de se généraliser à tous les niveaux de l'école élémentaire. Les enseignants reçoivent des cahiers dans lesquels figurent des exercices à faire faire aux élèves en temps limité. Ils ne maîtrisent ni la nature des exercices ; ni le mode de correction. En collège et en lycée, ces évaluations se font à la place des heures de cours (encore de l'enseignement disciplinaire en moins), sur ordinateur. Les enseignants, qui sont des professionnels formés et qui savent évaluer les élèves de diverses manières et dans des objectifs précis, se voient confisquer l'évaluation. L'objectif est de contrôler leur travail, de faire une politique du chiffre, et de mettre en œuvre une politique managériale dans les écoles.

Pour conclure, je voulais vous dire que notre rôle était d'encourager les personnels à dire non, à s'organiser avec leurs organisations syndicales et avec les parents d'élèves pour résister à la casse de l'école publique. Défendre l'intérêt des personnels, leurs conditions de travail, c'est défendre les conditions d'apprentissage des élèves, la qualité du service public d'instruction. L'école publique, c'est un acquis de la classe ouvrière. Nos élèves de lycée, dans deux ou trois ans, ils seront citoyens. Défendre l'école publique, c'est faire le choix de la société dans laquelle nous voulons vivre.

Iris Henry,

professeure d'allemand au lycée de Jonzac, militante du SNFOLC17

Dégradation des conditions de travail et gestion des moyens

L'école publique est aujourd'hui à un point de bascule dans la mesure où si rien n'est fait, elle se retrouvera rapidement dans la situation d'effondrement que connaît l'hôpital public, en particulier en terme de recrutement des personnels.

Les raisons de cette situation en sont connues : elles ne tiennent pas, comme voudraient le laisser à penser les libéraux à une question d'organisation, mais bien d'abord et avant tout à un sous-investissement chronique dans le service public d'éducation.

Au plan strictement budgétaire, les annonces récentes du gouvernement Barnier ne peuvent d'ailleurs qu'attiser la colère. Le budget 2025 de l'Éducation nationale resterait le premier pôle de dépenses de l'État avec 63 milliards d'euros... mais avec 4000 suppressions de postes essentiellement dans le premier degré. L'exécutif, par simple gestion « boutique », continue à faire de l'Éducation nationale une variable d'ajustement budgétaire comme il le fait depuis 2017 puisque en 2025, plus de 10000 postes d'enseignants auront ainsi été supprimés. Plus globalement et sur le temps long, les dépenses d'éducation (État et collectivités territoriales) en France s'élevaient en 2021 à 169 milliards d'euros soit 6,8% du PIB...le même taux qu'en 1982...Dans le même temps, les autres pays de l'OCDE, ont massivement investi dans leur système éducatif...

La conséquence directe de cette politique est bien évidemment la dégradation des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

Alors qu'il avait la possibilité historique d'inverser la tendance, l'exécutif prend prétexte, comme en 2024, de la baisse démographique, bien réelle il est vrai (97000 élèves en moins annoncés à la rentrée 2025), pour dégrader encore les conditions de travail de personnels, des personnels qui ont dû faire face depuis au « boom » démographique des années 2000 et 2010 sans moyens supplémentaires...Les comparaisons internationales sont pourtant sans ambiguïté et le dernier rapport de l'OCDE sur l'éducation est cinglant : la France a déjà les classes les plus chargées au sein de l'Union européenne (22 élèves par classe contre 19 dans le premier degré, 26 élèves contre 21 au collège). Autre donnée éloquente : pour retrouver le taux d'encadrement de 2017, il faudrait créer 17000 postes !

Quant au temps de travail des enseignants, il est, en moyenne, de 43 heures hebdomadaires selon les services du ministère...

La crise du service public d'éducation tient aussi à la faiblesse des rémunérations. Là encore, le dernier rapport de l'OCDE est sans appel. En 2021-2022, les rémunérations des enseignants français, par rapport à leurs homologues des pays européens voisins, sont inférieures, particulièrement en milieu de carrière après 10 à 15 ans (15%). A ceci s'ajoute bien évidemment le quasi-gel du point d'indice de la Fonction publique depuis 2010. Alors qu'en 1980, un enseignant débutant gagnait 2,2 fois le SMIC, en 2023 cette valeur est de 1,2.

La profession enseignant s'est donc progressivement paupérisée...alors même que le niveau de recrutement n'a cessé d'augmenter passant du deug, puis à la licence et enfin au master aujourd'hui.

En troisième lieu, il résulte, de cette dégradation des conditions de travail et des rémunérations à laquelle s'ajoutent le manque de considération sociale et le « profbashing » largement utilisé par Blanquer, une crise majeure de recrutement. D'ici à 2030, selon le ministère lui-même, 239 000 enseignants vont partir en retraite. Or la nation ne recrute que 20 000 enseignants par an tandis que les concours ne font pas le plein et ce depuis plusieurs années. En 2024, ce sont ainsi 2925 postes d'enseignants qui n'ont pas été pourvus dans le public. Le métier d'enseignant n'attire plus les étudiants de même que les métiers d'infirmières ou de médecins scolaires, d'agents territoriaux mais aussi d'AESH.

Ces dernier.e.s, personnels pourtant devenus indispensables dans les écoles et les établissements scolaires au regard du nombre croissant d'élèves en situation de handicap accueillis, sont toujours mal formé.e.s, aussi mal payé.e.s et maltraité.e.s. L'État mène ainsi une politique d'inclusion à moindre coût qui à terme, on ne peut que le craindre, prépare une société de l'exclusion...

Cet état de délitement de l'école publique sert bien sûr les intérêts de l'enseignement privé confessionnel catholique, celui de l'entre-soi, du séparatisme social et scolaire (cf : la publication des IPS par le ministère sous la pression en octobre 2022 et le rapport de la Cour des Comptes en juin 2023) et qui ne remplit donc en rien une mission de service public, contrairement à ce que voudraient faire croire ses défenseurs. Il est donc plus qu'urgent que l'école publique, qui se doit d'accueillir tous les élèves sans distinction, récupère les moyens alloués au privé. La FSU a ainsi pris l'initiative d'interpeller Messieurs Rousset et Membrini en ce qui concerne

le financement au-delà des dotations légales des lycées privés par la région Nouvelle-Aquitaine entre 2016 et 2023 (108 millions d'euros...Une paille !) après les révélations de Médiapart (article du 28 août 2024).

Face à ce constat plus qu'alarmant et à l'urgence qu'impose la situation, les revendications de la FSU, comme des autres organisations, sont donc claires :

- **Améliorer les conditions de travail** des personnels et d'apprentissage des élèves par la baisse des effectifs dans les classes ce que permet la baisse démographique en cours ; à titre d'exemple, la FSU et le SNES-FSU revendiquent au maximum 20 élèves par classe au collège et 25 au lycée.
- **Assurer des recrutements à la hauteur des besoins** d'enseignants mais aussi de personnels de surveillance, de santé, d'administration ainsi que d'AESH avec la création pour ces dernier.e.s d'un corps de la Fonction publique de catégorie B
- **Revaloriser les rémunérations** par une augmentation immédiate de 10% du point d'indice pour toutes et tous et une requalification de la grille indiciaire (300 euros en plus par mois).
- **Mettre fin aux réformes absurdes**, brutales afin de donner aux personnels du service public d'éducation stabilité et perspectives pour qu'ils puissent travailler de manière apaisée.

De telles revendications ne sont en rien irréalistes. Il s'agit d'un choix de société. Il en va de l'avenir de chacune et chacun de nos élèves, de leur capacité à se construire en tant que futur.e citoyen.ne, en tant qu'adulte autonome et responsable. Plus globalement il en va donc de l'avenir de notre démocratie.

Pascal Gandemer

syndicaliste FSU

Contre une politique réactionnaire, pour une École Émancipatrice !

Dépourvu d'idées, Macron s'en est remis à Blanquer sur la question éducative.

Celui-ci a sauté sur l'occasion d'appliquer son programme réactionnaire : pédagogies encadrées, mise au pas des personnels (répression...), démantèlement des bacs et de la voie pro... Mais pour gagner les voix d'extrême droite, Macron est allé plus loin en épousant certaines idées d'extrême droite.

Bercé par le ronron médiatique, le débat sur l'École se fait désormais quasi uniquement sur les thèmes portés initialement par le RN et repris par les gouvernements macronistes successifs.

Les acteur·trices du monde de l'Éducation sont jeté·es en pâture dans des débats sans fin (et surtout sans fond) sur la «restauration de l'autorité», le «wokisme» et l'«islamo-gauchisme» (censés être prégnants dans l'Éducation nationale), l'instrumentalisation de la laïcité, les élève perturbateur·trices à exclure, le tri des élèves (qui ralentissent les meilleur·es), le collège unique porteur de tous les maux...

Cette porosité avec l'extrême droite n'est plus à démontrer et Attal, alors ministre de l'Éducation, ne prend même plus la peine de se positionner contre les actions violentes du groupuscule zemmouriste Parents vigilants, collectif Racine.

Lycée pro dans le RN dans les pas de Macron

Le RN s'exprime peu sur les questions de formation professionnelle... et pour cause, ses positions épousent les réformes actuelles : place renforcée de l'entreprise, sélection sociale et scolaire, volonté de fournir de la main-d'œuvre aux entreprises qui peinent à recruter.

Le mythe de l'entreprise formatrice doit être battu en brèche. En effet, l'entreprise est discriminante et ses impératifs de productivité inadaptés à la formation des jeunes.

Les élèves y sont victimes d'accident du travail, surexposé·es aux risques et parfois l'objet de VSST.

Au contraire, pour la CGT Éduc'action et l'inter syndicale, il faut diminuer les PFMP.

Les valeurs émancipatrices de la formation doivent être réaffirmées et celle-ci doit garantir une insertion professionnelle qualifiante et des possibilités de poursuites d'études.

Pour cela, il faut revenir sur les réformes Blanquer-Macron pour redonner du temps disciplinaire et de la culture générale et technique aux élèves.

Il faut revenir à des diplômes reconnaissant la qualification et en finir avec les compétences qui favorisent l'individualisation de la relation salariale.

La voie pro doit être plus attractive. Pour cela il faut lutter contre l'orientation précoce, genrée et subie notamment en combattant toutes les discriminations et en ouvrant de nouvelles filières répondant aux enjeux écologiques, numériques, industriels et aux besoins sociaux.

Inégalité

Comme à chaque rentrée, le marronnier de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) revient avec son lot de caricatures, de contre-vérités, de mépris de classe et de racisme social. L'omniprésence de ce sujet dans les médias sert avant tout à cacher le coût de l'école, particulièrement pour les familles qui ont les revenus les plus faibles, celles-là même pointées du doigt dans les médias réactionnaires.

Si cette allocation couvre une grande partie des dépenses de rentrée, c'est loin d'être le cas pour celles tout au long de l'année : transport, restauration scolaire, assurances, activités périscolaires, sorties et voyages pédagogiques, internat, réassort de matériel, équipements (matériel technique, numérique, habillement) ... C'est entre 1500 € en moyenne en primaire et plus de 2000 € au lycée que les familles doivent dépenser pour assurer une scolarité correcte à leurs enfants chaque année. Un coût exorbitant pour bon nombre de familles. Les familles les plus impactées par ce «coût» de l'École sont bien entendu les plus pauvres. Plus le revenu moyen d'une famille est faible, plus le coût de la scolarité est important : ce devrait être l'inverse !

Cette injustice vient en grande partie des inégalités créées par le financement de l'École par l'État et les collectivités. Certaines mettent la main à la poche (matériel en LP, fournitures scolaires, transports gratuits...). Mais ce n'est malheureusement pas le cas partout. Pour rappel, l'État ne finance que 65% de l'enseignement primaire (dont 80% sert à rémunérer les personnels publics et privés) laissant ainsi une part importante aux collectivités territoriales (32%) et 3% aux familles.

Ce financement territorial inégal crée, de fait, des inégalités de traitement. Ici, des enfants sont privé·es d'un repas sain et équilibré. Ailleurs, on restreint le choix des formations face aux coûts des internats. Plus généralement on offre des conditions d'accueil bien différentes selon où l'on vit.

Des aides existent (bourses, pass-sport, réductions d'impôts...), mais elles sont largement insuffisantes et critiquables : certaines dépendent des revenus (excluant ainsi un couple au SMIC) et supposent une recherche d'informations ou la constitution de dossiers qui peuvent s'avérer particulièrement excluantes.

Quant aux réductions d'impôts, elles ne concernent que les contribuables et ne bénéficient donc pas aux plus précaires.

Pour offrir un égal accès à l'éducation émancipatrice que l'on souhaite à nos élèves et gommer les inégalités sociales, l'État doit reprendre la main sur le financement et mettre les moyens nécessaires pour que l'École gratuite ne soit pas qu'un slogan sans réalité concrète.

Collectif Racine, «Parents vigilants»..., l'extrême droite fait de l'École un champ de bataille. Développement de l'apprentissage, tri social : le projet du RN et du gouvernement est à l'opposé du nôtre. C'est pour cela que la lutte contre l'extrême droite est une constante à la CGT... et un combat qui se mène aussi dans **l'unité syndicale**.

Renforcement de l'autorité, groupes de niveau, uniforme, SNU... la doctrine qui guide les choix politiques de nos dirigeant·es pave le chemin de l'extrême droite. Des axes pour résister et construire un autre projet d'École et de société existent, n'hésitons pas à nous en servir.

Exerçons notre liberté pédagogique : qu'il s'agisse de la généralisation des évaluations nationales ou de l'auto-évaluation des établissements, l'objectif est un pilotage par des indicateurs dont la pertinence n'est jamais questionnée ni discutée avec les acteur·trices de l'École. Or, cette méthode met les élèves, les lieux d'apprentissage et les personnels en concurrence et nourrit ainsi l'idéologie poursuivie par l'extrême droite. Couplée au projet de labellisation des manuels et à des pratiques managériales agressives, elle vient rogner les marges de manœuvre des enseignant·es, provoque le repli sur soi, la perte de sens.

Luttons contre une École réactionnaire : par sa politique de «retour à l'ordre», le ministère fait la courte échelle au RN (loi Rihac donnant aux directeur·trices des prérogatives hiérarchiques, déclarations sur l'autorité des enseignant·es, cinéma de la «pause numérique»...).

Le projet d'une École réactionnaire ancrée dans un tri social de plus en plus précoce s'approfondit : après la réforme du lycée et l'accès sélectif à l'université, le curseur se déplace désormais au collège avec les groupes de niveau et la «prépa seconde» pour les élèves ayant échoué au DNB.

Pourtant, l'École doit se donner les moyens d'outiller les élèves pour qu'ils·elles ne soient pas les proies d'idéologies réactionnaires, du relativisme et donc, des idées d'extrême droite. Cela passe par la mise en œuvre de pédagogies coopératives, d'échanges de pratiques, ou encore la (re)création de collectifs de travail sécurisants avec droit à l'erreur pour les élèves comme les profs... Enfin, la démocratisation scolaire implique de maintenir un niveau d'exigence élevé pour toutes et tous, et d'adapter les pratiques pédagogiques et les moyens.

« DE L'ÊTRE HUMAIN, DU CITOYEN ET DU TRAVAILLEUR, IL NE RESTERA PLUS ALORS QUE CE DERNIER. AU MIEUX, UNE COMPÉTENCE EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE ; AU PIRE, UNE FORCE PHYSIQUE BRUTE AJUSTÉE PROVISOIREMENT À DES POSTES DE TRAVAIL, EXPLOITABLE ET CORVÉABLE À MERCI » Gilles Moreau 2004

Julien Danton

co-secrétaire général CGT Educ'action 17

((Synthèse du dossier « l'école dans les pas du RN » PEF 186 cgt éduc

)

L'offensive militariste sur l'école

Les attaques contre l'école que nous défendons ne portent pas seulement sur les questions budgétaires, les questions de statut des personnels, et sur l'architecture globale du système éducatif, elles portent aussi sur la nature même des missions que l'on assigne à l'école. Ainsi, plutôt que de développer l'émancipation par l'acquisition de savoirs et savoirs faire, par le développement de l'esprit critique et l'autonomie de pensée pour toutes et tous les jeunes, toute une panoplie de mesures et dispositifs visent à faire de l'école le lieu de l'embrigadement de la jeunesse.

De cette panoplie je ferai ressortir tout d'abord le SNU, puis le port de l'uniforme scolaire, pour terminer plus généralement sur les dispositifs et opérations de militarisation de la jeunesse et leur actualité.

LE SNU

En 2019 le Président Macron lance l'expérimentation du Service National Universel, qui devait devenir obligatoire en 2023.

Il s'adresse aux jeunes à partir de 16 ans et se déroule en 3 phases, dont la première est un stage de cohésion de 12 jours, qui est au cœur du dispositif.

L'objectif, qui n'a guère varié est soit disant de "**vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !**", selon le site officiel du SNU. **En réalité il s'agit bien de diffuser dans la jeunesse une idéologie militariste, et d'encourager les jeunes non pas à s'engager au sens général du terme, mais en fait à s'engager dans l'armée.**

D'ailleurs Gabriel Attal, dans sa déclaration de politique générale du 30 janvier 2024 est beaucoup plus clair sur les objectifs :

"Réussir le réarmement civique, c'est au cœur des priorités de mon Gouvernement. [...]"

Notre réarmement civique, c'est renforcer l'unité républicaine de notre jeunesse. C'est permettre à tous les jeunes de France de faire Nation. C'est le rôle même du Service national universel. Je lance les travaux en vue de sa généralisation à la rentrée scolaire 2026."

Pendant le séjour de cohésion, les jeunes portent un uniforme : pantalon et veste bleu marine avec un logo SNU, polo blanc. Ils et elles sont initiés aux rituels militaires : tous les matins mise en rangs au garde à vous, lever des couleurs, chant de la Marseillaise.

Les activités sont notamment consacrées aux questions de défense et mémoire, les animateurs sont souvent issus de l'armée et y appliquent les mêmes méthodes, y compris les punitions collectives dénoncées dans la presse. **La seconde phase consiste en une Mission d'Intérêt Général qui peut se réaliser au bénéfice d'associations, ce qui en a motivé certaines pour entrer dans le dispositif.**

Pour la troisième phase du SNU, l'engagement, le site officiel du SNU propose 12 possibilités, dont la réserve opérationnelle de la Police nationale, La réserve opérationnelle dans les armées, La réserve de la Gendarmerie nationale, Le service militaire volontaire, Le service militaire adapté, les Escadrilles air jeunesse de l'armée de l'Air et de l'Espace

Le SNU n'a jusqu'à présent pas convaincu les jeunes. En 2021 14 500 jeunes ont suivi le stage de cohésion, alors que l'objectif était d'atteindre 25 000 stagiaires. En 2023 40 000 ont suivi le stage de cohésion, pour un objectif de 64 000.

Pour la phase 2, 20 % seulement des jeunes ayant suivi le stage de cohésion ont réalisé une Mission d'intérêt Général. (Une classe 'âge, c'est entre 800 000 et 850 000 personnes)

Le gouvernement n'a pourtant pas ménagé les efforts. Des "kits de communication" ont été mis à disposition, et on se souvient de la tournée du "village du SNU" dans 25 villes de France, du 22 mars au 7 juin 2023.

En novembre 2023 le gouvernement décide d'imposer un stage d'observation en entreprise obligatoire en fin de Seconde, pour juin 2024, et décrète que les élèves n'ayant pas trouvé de stage en entreprise devront s'inscrire au stage de cohésion du SNU. Mais cette obligation n'a aucune base légale, et finalement plus d'un tiers des élèves de Seconde sont restés sans stage et n'ont pas suivi celui du SNU.

Tout cela a bien évidemment un coût. Le rapport de la Cour des Comptes de septembre 2024 estime le coût du seul stage de cohésion à 2900 € par jeune. Du caractère obligatoire prévu au départ en 2023 on est passé à la généralisation qui est prévue pour 2027, et en cas de généralisation le budget SNU serait de 5 à 6 milliards d'euros par an. Un budget considérable qui serait bien mieux employé aux besoins de l'Éducation Nationale au moment où celle-ci subit les coupes sombres de l'austérité. Un effort budgétaire qui montre que la militarisation de la jeunesse est une priorité, d'autant plus que le SNU n'est qu'une composante de l'offensive militariste sur la jeunesse.

Le port de l'uniforme à l'école en est une autre.

L'uniforme scolaire, expérimenté à la rentrée 2024 dans 90 établissements (sur 100 prévus initialement) et qui a vocation à être généralisé, n'est pas seulement critiquable en raison du coût qu'il représente (entre 35 et 250 € par élève), c'est aussi une autre forme d'embrigadement.

Imposer le port de l'uniforme pour les élèves, c'est nier l'individu pour le fondre dans un collectif qui efface les classes sociales, pour donner à voir l'appartenance à un seul corps, en l'occurrence l'école. Il s'agit en effet selon le gouvernement de créer une atmosphère de travail et d'**égalité** dans les écoles, c'est-à-dire de donner l'illusion qu'il n'y a pas de différence sociale entre les élèves.

C'est aussi imposer l'éducation à la soumission, à la conformité à une norme qui conforte notamment les stéréotypes de genre (par exemple en réservant le port du pantalon aux garçons et en imposant le port de la jupe aux filles).

De l'aveu même de ses promoteurs il contribue à construire une identité collective, créer un sentiment d'appartenance et d'unité, qui sera ensuite facilement transposable à l'ensemble de la société, prélude au sentiment d'appartenance à la nation, et contribue à la construction de l'idéologie de l'union nationale, qui enjoint aux classes sociales exploitées et dominées de se ranger derrière la bourgeoisie nationale qui les dirige.

Les tentatives de militarisation de la jeunesse à travers l'école ne sont pas nouvelles, et les dispositifs qui préexistaient au SNU complètent le panorama et s'articulent désormais avec celui-ci. Les classes de défense et de sécurité globale existent depuis 2005. Longtemps très marginales, on en comptait 475 en 2022, et 500 en 2023, concernant 12500 élèves. Les Cadets de la Défense existent depuis 2008, il y a en 2023 31 centres, pour 1100 élèves.

Enfin, c'est la dernière nouveauté, le label classe engagée et lycée engagé. C'est un label accordé à des projets pédagogiques ou des projets d'établissements qui intègrent le stage de cohésion du SNU.

Propagande militariste, SNU, uniformes scolaires, sont autant de remises en causes de la conception humaniste de l'école, qui se combinent avec les attaques budgétaires et les contre-réformes réactionnaires qui se sont multipliées. Nous sommes bien aux antipodes de l'école émancipatrice que nous défendons. Des résistances s'expriment de façons diversifiées, et souvent éparées, isolées. La grève est peu suivie dans la période actuelle, mais il y a aussi des stratégies de contournement comme pour la mise en place des groupes de niveaux au collège, des actions de boycott des évaluations nationales. Malgré les efforts déployés par le pouvoir, la propagande militarise peine à convaincre la jeunesse, les objectifs chiffrés ne sont jamais atteints. L'enjeu pour le syndicalisme est d'amplifier ces résistances et de reconstruire un puissant mouvement social en faveur de l'école que nous voulons.

Dans l'immédiat, amplifier les résistances passe d'abord par la circulation des informations. La mise en œuvre de la plupart des dispositifs de militarisation de la jeunesse impactent les établissements scolaires nécessitent un vote ou une information du conseil d'administration. Il s'agirait ainsi de constituer un réseau le plus complet possible qui permettrait de signaler les opérations qui se déroulent qui permettraient d'apporter une réponse collective. Par exemple nous avons appris qu'au lycée Vieljeux doit se tenir un forum des armées le 17 octobre, et nous avons prévu de distribuer un tract pour le dénoncer.

Plus généralement, pour Émancipation l'école émancipatrice que nous voulons nécessite non seulement l'abrogation de toutes ces réformes et dispositifs, mais aussi une transformation radicale de l'école s'inscrivant dans la perspective d'une société débarrassée du capitalisme.

Raymond Jousmet

Émancipation 17

Vous avez dit «inégalités scolaires et sociales » ?

Les révélations sur le collège Stanislas rendues possibles, [grâce lui soit rendue !], par la ministre Oudéa-Castera démissionnée, la publication dans des medias de quelques réalités de l'enseignement dans des écoles privées de prestige ont permis l'unité du camp laïque autour de la question scolaire, malgré le risque de division ouvert par Attal et sa provocation concernant l'Abaya puis l'antisémitisme comme drapeau de propagande guerrière et le harcèlement comme moyen de renforcer le contrôle....

Le RN voudrait surfer sur ces causes, en appui aux ministres du gouvernement Barnier/Macron. Rappelons qu'il est contre l'école du peuple comme le rappelle un article de Libération : « *Roger Chudeau prévoit d'imposer un examen national en CM2, à l'issue duquel les élèves qui échoueraient redoubleront ou seront envoyés vers des « sixièmes d'adaptation ».* « *Le collège unique, c'est fini!* ». Il prévoit aussi la caporalisation des enseignements et des enseignants. Quand on se penche sur le programme du RN de 2022, il y a toute une série de mesures qui montrent qu'il veut contrôler plus rigoureusement les enseignements ! Mme Genetet, quand elle était député, soulignait le 14 mai dernier lors d'une réunion de la commission parlementaire de défense qu'il faut se préparer à la guerre et pour cela éduquer la jeunesse, dès le plus jeune âge, à la résilience nationale. C'est pourquoi elle interpellait le ministre de la Défense pour lui rappeler la nécessité de généraliser le SNU fondé sur trois principes éducatifs ; « discipline, souffrance et rites ». Depuis elle est devenue ministre de l'Éducation Nationale !

Petit rappel sur la loi Debré et le coup d'état de la Vè République

L'école publique a subi un coup terrible à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1959 qui a redonné des couleurs à l'enseignement catholique mis à mal par la loi de 1905 et prolongé sur le terrain scolaire les conséquences politiques du coup d'état du 13 mai 1958. Les gouvernements successifs se sont employés à affaiblir l'École publique, laïque et obligatoire et multiplier les lois anti-laïques en déclinaison de la loi Debré .

Tout le monde le sait aujourd'hui : 12 milliards pour l'enseignement privé au moins ! Dans une période où se gouvernement annonce 4 000 suppressions de postes dans l'enseignement public pour 2025, alors que notre école est exsangue. Mais leur choix politique est ailleurs : financer les armes pour les conflits en Ukraine et au Moyen Orient au lieu de mettre les moyens nécessaires à un enseignement de qualité pour nos jeunes

Les medias (et d'autres) ont eu l'air de découvrir un monde : l'enseignement privé bénéficierait d'une manne céleste (ou plutôt d'État) sans contrôle ! Selon S.O. du 03/04/24, « *personne ne sait le montant total de la dépense publique dédiée* ».

Et pourtant, dès septembre 2015, nous avons alerté sur cette situation dans le département ! Avec quelques difficultés d'accès aux informations : par exemple, de connaître les sommes versées au titre de la loi Carle aux écoles primaires privées par les communes avoisinantes dont des élèves domiciliés fréquentent l'école privée du secteur

Et depuis, il y a eu l'extension aux maternelles privées, suite au plan Blanquer de scolarisation dès 3 ans ! Une nouvelle manne des municipalités pour ces classes !

Au total, tous niveaux confondus, collectivités et État : **32 263 816,00 € dans le département en 2014 !** Il y a dix ans...

Attention deux données n'avaient pu être prises en compte : les dons effectués par des entreprises ou des particuliers donnant droit à déductions fiscales (donc à une aide de l'État !) – impossible à connaître - et les subventions aux établissements de l'enseignement supérieur privé pour le développement de l'apprentissage (16,8 milliards en 2022 au national), fortement en hausse aujourd'hui !

Rappel : la Fédération Nationale édite chaque année depuis plus de 10 ans une analyse du budget de l'Éducation nationale consacré à l'enseignement privé ! Silence radio !

Dans le camp laïque, le slogan « fonds publics à la seule école publique » nous unit. C'est l'esprit du serment de Vincennes. Et c'est la raison pour laquelle a été mis en place récemment un collectif d'organisations laïques « Pour l'École publique »

Le rapport des députés Paul Vannier et Christopher Weissberg, déposé en avril 24 en conclusion des travaux de la mission d'information relative au financement public de l'enseignement privé sous contrat à relancer le débat.

À partir du moment où le Mouvement laïque se reconstitue, tous disent, du CNAL à la FSU et aux autres, «

nous sommes fidèles au Serment de Vincennes, nous sommes pour Fonds publics à l'École Publique et Fonds privés à l'École Privée». Et **parce que seule l'école publique est laïque, elle doit-être défendue !**

Pourquoi la Libre Pensée a proposé au collectif un plan de sortie du financement public de l'enseignement privé ?

Il ne suffit pas de dire « **abrogation de la loi Debré** »: nombre d'organisations disent avec raison qu'on ne peut pas passer par-dessus le fait qu'il y a 2 millions d'élèves dans le privé, et que par conséquent, on ne peut pas du jour au lendemain fermer ces écoles.

Voilà pourquoi nous proposons un plan qui permet de recruter de nouveaux professeurs et de régler la question des locaux (ce texte est disponible à la table de la librairie)

Il importe d'assortir notre exigence d'abrogation des lois anti-laïques d'un projet crédible de sortie immédiate du cadre actuel, sauf à se contenter d'attendre un moment lointain où tout serait possible.

D'où notre proposition d'une programmation budgétaire des modalités de sortie en six ans du cadre juridique institué par la loi Debré qui doit tenir compte de paramètres démographiques. Il conviendrait de prévoir la construction d'établissements scolaires pour recevoir un million d'élèves appelés à quitter un enseignement privé dont les tarifs deviendraient nécessairement prohibitifs pour nombre de familles, y compris parmi celles actuellement considérées comme relativement favorisées. Par suite, les collectivités territoriales devraient acquérir et construire environ onze millions de m² de surface utile. La disponibilité immédiate des sommes qui ne seraient plus allouées au titre des vestiges de la loi Falloux et de la loi Astier permettrait de couvrir une part importante de la charge de la dette. Voici ce que nous proposons à insérer dans le Code de l'éducation :

« L'État organise l'enseignement public, laïque et gratuit à tous les degrés. Les collectivités publiques consacrent aux établissements publics d'enseignement les ressources nécessaires à l'instruction de tous les enfants. » - « Le financement de l'enseignement privé repose exclusivement sur des ressources privées. » Voilà des ressources nouvelles sans suppression de postes !

Simple, me direz-vous ? Mais avec ce gouvernement Macron/ Barnier/ Genetet, il nous faut construire le rapport de force nécessaire qui permettra l'abrogation de la loi Debré et de ses annexes. Nous n'en avons pas fini.

C'est aussi la raison pour laquelle nous allons préparer un grand meeting unitaire le 8 décembre 2025 au gymnase Japy pour le 120^e anniversaire de la loi de 1905.

Abrogation de la loi Debré ! Respect de la loi de 1905

A bas la Calotte et vive la sociale

Claude Biardeau

LP17

COMMUNIQUE

L'ARMÉE HORS DU LYCEE VIELJEUX

Avec le **S.N.U.**,

Avec le label «**classes engagées et lycées engagés**»,

Voilà maintenant le «**forum des forces de défense et de sécurité**» au sein du Lycée Vieljeux, le Jeudi 17 Octobre !

Au moment où le budget 2025 de la défense est prévu à 50,5 Milliards d'euros soit 3,3 Mds de plus qu'en 2024, et que les services publics sont mis à mal, ce gouvernement poursuit une politique de militarisation de la jeunesse qui s'est accentuée depuis 2019 et la création du SNU. Il fait beaucoup pour la guerre en Ukraine et au Moyen Orient en livrant des armes aux belligérants. Les mêmes types d'armes qui seront présentées aux lycéens ?

Non, les jeunes n'ont pas à apprendre à s'entretuer !

Non, ils n'ont pas à servir de terrain d'«expérimentation»

(avant généralisation à tous les lycées !!!)

Ils aspirent à un autre avenir et à la paix !

Ce n'est pas à l'Éducation nationale de permettre ces tentatives de manipulation des élèves qui lui sont confiés et d'en supporter les coûts, au moment où celle-ci est mise à mal par toutes les restrictions budgétaires ! De même que dépenser plus de 6 milliards d'euros si le SNU était généralisé serait un gaspillage d'argent public inadmissible. Nos élèves et vos enfants ont besoin avant tout de plus d'école et de mieux d'école pour se construire et non de toujours plus de répression.

Les organisations soussignées demandent que soit mis un terme à toutes ces politiques d'embrigadement de la jeunesse et de militarisation des esprits dans une période particulièrement conflictuelle dans le monde.

La Rochelle le 15/10/24

Organisations signataires :

Sud Éducation 17

Émancipation 17

F.S.U. 17

SDEN CGT.17

FNEC-FP FO17

Libre. Pensée 17

Mouvement de la Paix 17

Ligue des Droits de l'Homme dél.rég.

Association laïque des Amis des Monuments Pacifistes 17



ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

nonausnu17@riseup.net

Communiqué du collectif pour l'école publique laïque :

Maintenant l'école publique !

Depuis un an des enquêtes journalistiques ont illustré la gabegie financière, parfois au-delà des obligations légales, liée au financement public des établissements privés sous contrat. A l'heure des débats budgétaires, alors qu'il est établi que ces établissements participent à la ségrégation sociale et scolaire de la jeunesse, aucun gouvernement ne peut échapper à l'impérieuse nécessité, pour le pays de réorienter, les fonds publics vers l'école publique laïque.

Dans leur cadre unitaire inédit depuis 30 ans, les organisations signataires de la tribune parue dans "*Le Monde*" du 30 janvier 2024, pour que l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire soit la priorité du pays, travaillent à la construction d'un plan de sortie du financement public de l'école privée. Face aux crises profondes il est plus que jamais nécessaire de faire société, l'école publique laïque doit donc recevoir les moyens de ses ambitions civiques et intellectuelles. Redonner espoir et ambitions à toute la jeunesse dans tout le pays, nécessite de concrétiser partout les visées émancipatrices de l'école publique laïque. Faute de moyens et d'ambition pour son développement, faute d'une défense véritable face aux attaques qu'elle a subies de la part des réactionnaires de tous bords, elle est aujourd'hui malmenée. Il est urgent que la République soutienne pleinement son école, la seule école de toute la jeunesse vivant dans ce pays.

Ces derniers mois l'incongruité de la gestion de ce financement est réapparue clairement, si ce n'est même dans certains cas son illégitimité voire son illégalité : publication des IPS (Indice de position sociale) en octobre 2022 démontrant les fortes disparités en termes de mixité sociale entre public et privé sous contrat ; rapport de la cour des comptes de juin 2023 sur le financement du privé sous contrat dénonçant le manque de contrôles, notamment sur l'utilisation de ces moyens; résultats des études sur les expérimentations de mixité sociale dans le public (travaux de Julien Grenet ou Youssef Souidi) attestant des bienfaits scolaires de cette mixité pour tous les élèves ; rapport Vannier-Weissberg d'avril 2024 ; révélation des dotations de moyens affectées aux établissements privés supérieures à celles du public. Enfin, en septembre dernier, l'OCDE indique que les écoles privées bénéficient d'une plus grande part de fonds publics que la moyenne des pays de l'UE et de l'OCDE pour une même proportion d'élèves scolarisés.

Au regard de tous ces éléments et au-delà des principes, les conditions dans lesquelles l'État applique (ou plutôt ne fait pas appliquer) les lois sont toujours plus inconcevables. La ségrégation sociale et scolaire provoquée par l'enseignement privé sous contrat ne peut plus être ignorée. L'argent public doit permettre aux services publics, ici à l'École publique, de renforcer sur tout le territoire national l'égalité dans l'accès aux savoirs, donc les perspectives d'émancipation pour chaque élève, à rebours du financement d'un séparatisme avéré. Nous réaffirmons la liberté de l'enseignement laissée aux citoyens. Cette liberté implique l'existence et l'ouverture d'écoles, collèges et lycées publics partout où ils sont absents ou leur nombre insuffisant. Au regard du principe constitutionnel intégré dans le Code de l'Éducation : "*l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.*"

Afin d'élaborer une ou plusieurs voies de sortie de ce financement, nos organisations conçoivent ces plans de manière collective et partagée. Notre but est qu'ils soient réfléchis en tenant compte du cadre constitutionnel et juridique mais aussi qu'ils respectent les droits de chacun (agents et usagers). Nous travaillerons avec des parlementaires et des spécialistes qui voudront s'associer à notre démarche.

Ensemble, nous porterons notre projet auprès de l'opinion publique, des élus et des gouvernements, pour construire le rapport de force nécessaire à sa réalisation.

Signataires :

FSU, CGT Educ'action, SUD éducation, UNSA éducation, FCPE, CNAL (Comité National d'Action Laïque), Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue de l'enseignement, Convergence nationale services publics, Fédération nationale des DDEN, Fédération nationale de la libre pensée, Solidarité laïque, Égale (égalité, laïcité, Europe), Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL 76, Fédération nationale des FRANCAS, Union des Familles Laïques, Association des libres penseurs de France ADLPP, EEDF (Éclaireuses Éclaireurs de France), l'Union rationaliste